

F

Plan d'action de la Commune de Sanem

2021 - 2025

■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

 **SUESSEM,
JE T'AIME**_{lu}



Introduction

La Commune de Sanem est la deuxième commune luxembourgeoise à avoir créé un service pour la promotion de l'égalité des femmes et des hommes à l'initiative du Collège des bourgmestre et échevins et de la Commission de la Famille en 1999. Aujourd'hui, le service intitulé *Service à l'Égalité des chances et Diversité* promeut l'égalité et la diversité en luttant contre toute sorte de discrimination.

Avec la signature de la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*, ci-après nommée la Charte, le 14 janvier 2010, la Commune de Sanem officialisa son engagement de plus de 11 ans pour la promotion de l'égalité des femmes et des hommes.

Aujourd'hui, 25 communes luxembourgeoises ont signé la Charte élaborée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) en 2006. La *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale* a pour but de créer un cadre opérationnel qui encourage une cohabitation égale dans la société et dans tous les domaines d'activité de manière transversale.

En effet, en tant que signataire de la Charte, la Commune de Sanem s'engage à agir selon **les six principes fondamentaux sur lesquels sont basés les 30 articles de la Charte**:

1. L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental.
2. Afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte.
3. La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique.
4. L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes.
5. L'intégration de la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales est nécessaire pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.
6. Des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.



**SUESSEM,
JE T'AIME**.lu

GEMENG SUESSEM

60, rue de la Poste L-4477 Belvaux Tél. (+352) 59 30 75 - 1
 mail@suessem.lu **www.suessem.lu**
 fb/gemengsuessem **instagram/gemengsuessem**

IMPRESSUM

Conception rédactionnelle

Service à l'Égalité des chances et Diversité

Mise en page et layout **Kousca Design Studio** – kousca.com

Quantité **100 exemplaires**

Belvaux, septembre 2021



La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Conseil des Communes et Régions d'Europe

Fondé en 1951, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) constitue aujourd'hui la plus ancienne et la plus importante organisation de collectivités territoriales. En d'autres termes, le CCRE est une fédération d'associations nationales qui représente les niveaux locaux, intermédiaires et régionaux de l'Europe. À ce jour, le Conseil des Communes et Régions d'Europe compte 60 associations membres représentant 100.000 collectivités et 41 pays européens.

Au sein du CCRE, les villes et communes luxembourgeoises sont représentées par le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises, SYVICOL. Dans le cadre d'un projet soutenu financièrement par la Commission européenne, le CCRE a élaboré la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie communale et régionale* qui a été autorisée en 2006 par les responsables.

Origine et contexte de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Malgré le fait que l'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental et représente une valeur capitale pour la démocratie, ce droit n'est pas encore une réalité dans tous les aspects de la vie quotidienne, concernant par exemple les disparités salariales ou la sous-représentation des femmes dans la prise de décision au niveau politique et économique.

Cette persistance et reproduction des inégalités résultent des constructions sociales fondées sur les stéréotypes véhiculés par la famille, les cultures, les médias, le monde professionnel et la formation. La *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale* estime que les gouvernements locaux et communaux, étant plus proches des citoyen-ne-s, sont le mieux placés pour relever le défi de promouvoir une société véritablement égalitaire et de combattre les inégalités.



Lien sur la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*
[BIT.LY/3UKGPT6](https://bit.ly/3UKGPT6)

Il est à noter que la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale* et le plan d'action ne constituent pas d'obligations légales. Il s'agit en effet de recommandations d'actions positives en faveur de l'égalité des chances.

Le Service à l'Égalité des chances et Diversité

Sur le plan national, la Commune de Sanem est une des communes luxembourgeoises pionnières à avoir créé un *Service à la Condition féminine* en 1999. Au cours des années, le service a connu quelques évolutions au niveau de l'intitulé et de ses missions : à partir de l'an 2005, il s'appella *Service à l'Égalité des chances* pour souligner le fait qu'il promeut l'égalité des chances des femmes et des hommes. Suite aux élections communales en 2017, la dimension de la diversité a été ajoutée.

Dès à présent, le *Service à l'Égalité des chances et Diversité* ne s'occupe non seulement de l'égalité des chances des femmes et des hommes, mais travaille également sur les sujets de l'acceptation des communautés LGBTQ+ (lesbien, gay, bisexuel, trans*, intersexué, queer et toute autre orientation sexuelle), l'accessibilité pour les personnes en situation d'un handicap, ainsi que la lutte contre le racisme et contre les discriminations basées sur la religion et l'âge.

En effet, les missions principales sont les suivantes :

- Promouvoir l'égalité des chances,
- Promouvoir la diversité,
- Lutter contre toute sorte de discrimination.

Depuis plus de 20 ans, le *Service à l'Égalité des chances et Diversité* s'engage à remplir ses missions par le biais de campagnes de sensibilisation, événements, projets collaboratifs et participatifs, tables rondes, formations, etc.

En effet, la communication externe joue un rôle crucial dans l'accomplissement de ses missions, voilà pourquoi le *Service à l'Égalité des chances et Diversité* travaille en étroite collaboration avec le *Service des Relations publiques et de la Culture* concernant la réalisation de flyers et la publication d'informations sur les différents supports de communication, tels que le magazine communal *kuerz&knapp*, le site web, la page Facebook et Instagram.

De plus, les citoyen-ne-s et le personnel communal ont la possibilité d'adresser leurs questions et/ou demandes au niveau de l'égalité des chances ou de la diversité au service pour ainsi contribuer à la lutte contre toute sorte de discrimination, respectivement à la promotion de l'égalité des chances et de la diversité.

Parmi toutes les activités offertes aux habitant-e-s, les plus connues sont les événements pour la Journée internationale des femmes et la Journée internationale des hommes, ainsi que la formation intensive pour les baby-sitters, le projet scolaire *Zesumme si mir staark* et les soirées pour les parents, qui sont organisés ensemble avec l'*École des Parents Janusz Korczak*.

Il s'y ajoute l'organisation de différentes formations pour le personnel de la Commune de Sanem, telles que par exemple *Design4All* et *La communication dans le cadre de la diversité*. La formation *Design4All*, élaborée par un groupe d'expert-e-s multidisciplinaire en accessibilité, a pour but de sensibiliser le personnel de la commune aux besoins des personnes dans différentes situations de handicap. Dans le cadre du *Diversity Day Lëtzebuerg 2020*, la formation *La communication dans le cadre de la diversité*, en collaboration avec l'ADT-Center, fut offerte aux employé-e-s de la commune afin de renforcer leurs compétences communicationnelles et relationnelles.

Faisant partie du *Réseau national des chargé-e-s à l'égalité entre femmes et hommes* (REGA), le service collabore avec d'autres communes et acteurs et actrices sur le plan national et international afin d'assumer au mieux ses missions, de renforcer les liens existants et de créer de nouvelles coopérations.

Dans cette optique, le service soutient la mise en place de méthodes et d'outils permettant l'intégration des aspects de genre et la promotion de l'inclusion dans toute l'offre de services de la commune. Les thèmes de l'égalité des chances et de la diversité possèdent en effet un caractère interdisciplinaire qui peut se retrouver dans les domaines culturel, social, administratif, éducatif, les infrastructures, loisirs ou autres.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le *Service à l'Égalité des chances et Diversité* : annick.spellini@suessem.lu ou bien 59 30 75 – 654.

Structure du plan d'action communal

Ce plan d'action communal sert d'outil pour l'exécution des priorités de la Commune de Sanem en faveur de l'égalité des chances luttant contre toute sorte de discrimination. Les objectifs de la Commune de Sanem relèvent des articles suivants de la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale* et du *Guide d'Accompagnement pour les Communes Luxembourgeoises*, élaboré par le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL):

1

L'article 1

Responsabilité démocratique

page 10

La commune reconnaît l'importance de la mise en place d'une société égalitaire au sein de laquelle femmes, hommes et tous les autres peuvent s'épanouir et s'engage en faveur de sa promotion dans tous ses domaines de compétence.

2

L'article 2

La représentation politique

page 11

La commune s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour défendre et soutenir activement une représentation équilibrée femmes-hommes-autres dans la prise de décision politique.

3

L'article 3

Participation à la vie politique et civique

page 12

La commune favorise la participation des citoyen-ne-s à la gouvernance et à la vie publique.

4

L'article 4

L'engagement public pour l'égalité

page 13

La commune s'engage publiquement à appliquer le principe de l'égalité des femmes, des hommes et de tous les autres.

5

L'article 5

Collaboration avec des partenaires pour promouvoir l'égalité

page 14

La commune cherche activement à promouvoir l'égalité des femmes, des hommes et de tous les autres au-delà des structures politiques communales.

6

L'article 6

Contrer les stéréotypes

page 15

La commune s'engage à lutter contre et à prévenir autant que possible les préjugés, pratiques, utilisations d'expressions verbales et d'images fondés sur l'idée de la supériorité ou de l'infériorité de l'un ou de l'autre sexe.

7

L'article 10

Discriminations multiples ou obstacles

page 16

La commune s'engage, au-delà de l'égalité entre femmes, hommes et autres, à lutter contre toutes formes de discriminations basées sur la nationalité, l'origine sociale ou ethnique, la langue, les croyances, les opinions politiques, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

8

L'article 11

Rôle d'employeur

page 18

La commune intègre le droit à l'égalité des femmes, des hommes et des autres dans sa politique du personnel.

9

L'article 13

L'éducation et la formation continue

page 20

Dans les limites de ses compétences, la commune promeut l'égalité dans le domaine de l'éducation et de la formation continue.

10

L'article 14

La santé

page 22

La commune s'engage en faveur de la promotion de modes de vie sains, tant pour les femmes que pour les hommes et pour tous les autres.

11

L'article 16

La garde des enfants

page 24

La commune met en place des structures d'accueil pour enfants afin de permettre aux parents de concilier leur vie professionnelle, publique et privée.

12

L'article 18

L'inclusion sociale

page 26

La commune favorise l'inclusion des personnes socialement marginalisées et reconnaît que les besoins des femmes, des hommes et des autres peuvent différer.

13

L'article 22

La violence sexué

page 27

La commune s'engage activement dans la lutte contre la violence sexué.

Le plan d'action de la Commune de Sanem

1

L'article 1

Responsabilité démocratique

Avec la signature de la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*, le 14 janvier 2010, la Commune de Sanem répond au premier article de la Charte. En effet, elle renforce son engagement en faveur de la mise en place d'une société égalitaire au sein de laquelle les femmes, les hommes et tous les autres peuvent s'épanouir et s'engage en faveur de sa promotion dans tous les domaines de compétences.

OBJECTIF

- Souligner l'engagement de la commune en faveur de la promotion de l'égalité entre femmes, hommes et autres dans tous ses domaines de compétences.

MESURES

- Signature de la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale* le 14 janvier 2010.
- Élaborer un nouveau plan d'action communal pluriannuel pour l'égalité des femmes, des hommes et des autres dans la vie locale.
- Mettre en œuvre des mesures du plan d'action communal pluriannuel.
- Élaborer un rapport annuel des actions réalisées.

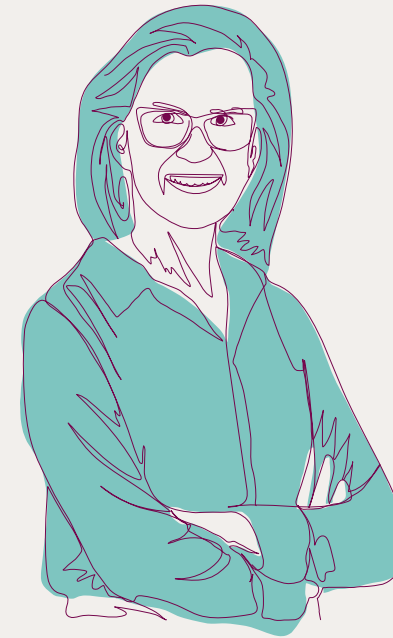
2

L'article 2

La représentation politique

La commune s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour défendre et soutenir activement l'égalité et une représentation équilibrée femmes-hommes-autres dans la prise de décisions politiques.

En effet, en 2020, la Commune de Sanem se réjouit d'une représentation équilibrée selon le genre au niveau du Conseil communal (8 femmes et 9 hommes) et du Collège des bourgmestre et échevins (2 femmes et 2 hommes). Il est à noter que la même année, elle accueille la première femme bourgmestre.



OBJECTIFS

- Encourager une représentation équilibrée selon le genre sur les listes électorales.
- Promouvoir la représentation des résidents étrangers féminins, masculins et autres.
- Sensibiliser les citoyen-ne-s sur le principe de la représentation équilibrée selon le genre dans la prise de décision politique.

MESURES

- Soutenir une représentation équilibrée des genres sur les listes électorales lors des élections communales de 2023.
- Élaborer et envoyer une lettre personnelle aux partis politiques et aux Commissions consultatives en mentionnant les recommandations pour l'égalité des chances.
- Organiser des soirées d'information et/ou des formations pour toute personne souhaitant s'engager dans la politique.

3

L'article 3

Participation à la vie politique et civique

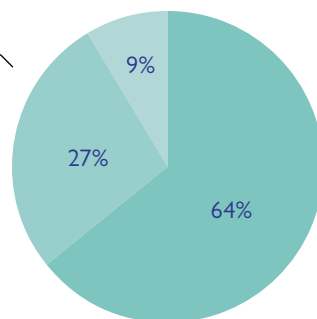
Par le biais de différentes formes de participation publique, comme par exemple au moyen des commissions consultatives, la Commune de Sanem s'engage à favoriser la participation des citoyen-ne-s à la gouvernance et à la vie publique.

HABITANT·E·S PAR NATIONALITÉS
TOTAL : 17.829

Reste du Monde
1.509

EU (hors lux)
4.865

Luxembourgeois·es
11.455



OBJECTIFS

- Avoir une représentation équilibrée selon le genre dans les commissions consultatives.
- Avoir un partage des responsabilités non stéréotypé au niveau des commissions consultatives.
- Augmenter la représentation des résidents étrangers féminins et masculins dans les commissions consultatives.
- Inciter les résidents étrangers féminins et masculins à s'inscrire aux listes électorales.

MESURES

- Promouvoir une représentation équilibrée des genres dans les commissions consultatives.
- Promouvoir une attribution non stéréotypée des responsabilités et des missions dans les commissions consultatives.
- Organiser des actions d'information et de sensibilisation par la Commission consultative de l'intégration.
- Ouvrir exceptionnellement un samedi le Bureau de la Population de la Commune de Sanem pour encourager l'inscription des résident-e-s non-luxembourgeois-es, ressortissant-e-s de l'Union européenne, sur les listes électorales pendant les campagnes de sensibilisation.

4

L'article 4

L'engagement public pour l'égalité

Avec la fête et le concert *World- & Kammerjazz* du trio *Kalima* en l'honneur de la signature de la Charte ayant eu lieu au Centre culturel *Kulturschapp* à Ehlerange le 3 mai 2010, la Commune de Sanem a appliqué le principe de l'engagement public pour l'égalité des femmes et des hommes en annonçant la signature et la promesse de bonne conduite en matière d'égalité des sexes.

OBJECTIF

- Assurer la visibilité de la politique de l'égalité des chances et de la diversité de la Commune de Sanem.

MESURES

- Assurer la communication autour des actions et événements de sensibilisation sur les différents supports de la Commune de Sanem.
- Employer une communication visuelle et écrite non stéréotypée.
- Collaborer sur différents projets dans le domaine de l'égalité des chances et de la diversité avec différents partenaires.
- Aspirer à la parité en choisissant des noms de femmes et d'hommes connus, lors de la nomination de nouvelles rues.

5

L'article 5

Collaboration avec des partenaires pour promouvoir l'égalité

En participant à différents événements, tels que la *Semaine de la Santé Mentale*, l'*Orange Week*, et bien d'autres actions, la Commune de Sanem collabore au niveau externe, aussi bien qu'au niveau interne avec différents partenaires afin de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes et la diversité au-delà des structures politiques communales.

OBJECTIF

- Coopérer davantage avec les partenaires du domaine de l'égalité des chances et de la diversité aux niveaux interne et externe.

MESURES

- Collaborer sur différents projets des domaines de l'égalité des chances et de la diversité avec différents services internes de la commune, tels que le *Service des Relations publiques et de la Culture*, le *Service Technique*, le *Service Sécurité et Santé au travail*, etc.
- Collaborer sur différents projets des domaines de l'égalité des chances et de la diversité avec les commissions consultatives, comme par exemple la *Commission de l'égalité des chances et diversité*, la *Commission des jeunes*, la *Commission de l'intégration*, etc.
- Renforcer les partenariats externes existants, tels que l'*Eltereschoul Janusz Korczak*, *Initiative Liewensufank Asbl*, *Conseil national des Femmes du Luxembourg* (CNFL), *Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes* (MEGA), *Réseau des chargé-e-s à l'égalité entre femmes et hommes* (REGA), etc.
- Développer de nouveaux partenariats pertinents pour accomplir les missions du *Service à l'Égalité des chances et Diversité*, comme par exemple *respect.lu Asbl*, etc.



6

L'article 6

Contre les stéréotypes

La commune s'engage à lutter contre et à prévenir autant que possible les préjugés, pratiques, et utilisation d'expressions verbales et d'images fondés sur l'idée de la supériorité ou de l'infériorité de l'un ou de l'autre sexe.

OBJECTIF

- Contre et prévenir les stéréotypes et les préjugés par le biais d'actions et campagnes diverses.

MESURES

- Briser les stéréotypes liés à ce qui est considéré comme étant typiquement femmes, respectivement typiquement hommes auprès des enfants et des adolescents par l'offre du *Gender Game*, élaboré par le centre de recherche LISER (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research) dans le cadre du projet scolaire *Zesumme si mir staark* et de la formation des baby-sitters.
- Organiser la formation des baby-sitters pour inciter plus de garçons à considérer un travail dans le domaine socio-éducatif.
- Organiser une table ronde sur les professions atypiques par la Commission consultative de l'Égalité des chances et Diversité.
- Lancer des campagnes de sensibilisation et d'information au sujet des communautés LGBTQ+ (lesbien, gay, bisexuel, trans*, intersexué, queer et toute autre orientation sexuelle) permettant de lutter contre les stéréotypes qui les entourent.
- Utiliser une communication visuelle et écrite non stéréotypée.
- Élaborer différentes actions et campagnes de sensibilisation liées aux stéréotypes et préjugés basés sur le genre, la sexualité, la provenance, le handicap, etc.

7

L'article 10

Discriminations multiples ou obstacles

Conformément à la loi du 28 novembre 2006 sur l'égalité de traitement, la commune s'engage, au-delà de l'égalité entre femmes et hommes, à lutter contre toute forme de discrimination basée sur l'appartenance réelle ou supposée à une nationalité ou un groupe ethnique, un sexe et une identité du genre, une orientation sexuelle, une religion ou des croyances, un handicap et un âge.

Bien entendu, la commune veille à ce qu'en particulier le chapitre VI (du racisme, du révisionnisme et d'autres discriminations) du Titre VIII (des crimes et des délits contre les personnes) du Code pénal soit respecté.

OBJECTIFS

- Soutenir l'apprentissage de la langue luxembourgeoise chez les résident·e·s étranger·ère·s.
- Améliorer la communication interculturelle.
- Soutenir l'échange interculturel et l'intégration.
- Sensibiliser les enfants aux cultures et traditions des communautés du monde.
- Rendre les infrastructures de la commune accessibles aux personnes à mobilité réduite: Projet *Eng Gemeng fir Jiddereen* pour la construction et planification de l'accessibilité pour tout le monde.
- Contrer les stéréotypes et les discriminations basées sur le choix individuel de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.

MESURES

- La Commune de Sanem avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, organise chaque année des cours de langue luxembourgeoise pour les niveaux A.1.1, A.1.2 et A2.1, qui connaissent un grand succès. Les personnes suivant les cours de langues auront également un certificat à la fin de l'année qui est reconnu dans le processus de la demande de la nationalité luxembourgeoise.
- Assurer une traduction orale directe à l'occasion de réunions publiques, soirées pour parents et d'autres événements publics.

- Rendre la participation aux cours de langues offerts par la Commune de Sanem accessible pour les personnes à mobilité réduite.
- Réaliser les recommandations de l'étude d'Adapto *Eng Barrierefräi Gemeng* à moyen terme.
- Installer une aire de jeux *Design4All* à Belval.
- Améliorer l'inclusion par l'organisation de différentes activités par le Service d'Éducation et d'Accueil (SEA) de la Commune de Sanem.
- Élaborer un carnet de bienvenue de la commune en plusieurs langues.
- Offrir le projet *Graffiti* et d'autres projets afin de promouvoir l'intégration en collaboration avec des partenaires.
- Lutter contre les discriminations par le projet scolaire annuel *Zesumme si mir staark*.
- Offrir le programme *Aktiv* : grande panoplie de cours offerte et ouverte à tout le monde.
- Organiser des activités intergénérationnelles.
- Activités et actions organisées par les Commissions consultatives.
- Contrer les stéréotypes et les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
- Collaborer avec les associations telles que *Transgender*, *Rosa Lëtzebuerg*, *Cigale*, etc.
- Visualiser notre soutien aux communautés LGBTQ+ (lesbien, gay, bisexuel, trans*, intersexué, queer et toute autre orientation sexuelle) en illuminant notre bâtiment communal dans les couleurs de l'arc-en-ciel lors de la Luxembourg Pride Week.
- Continuer l'engagement pris dans la résolution déclarant la Commune de Sanem en zone de liberté pour les personnes LGBTQ+ votée par le Conseil communal du 18 juin 2021.
- Signature de la *Charte de la Diversité Lëtzebuerg*¹ en 2018 et renouvellement de la signature de la Charte de la Diversité Lëtzebuerg en 2020.
- Organiser des formations diverses pour le personnel de la Commune de Sanem, comme par exemple les formations *Design4All* et *La communication dans le cadre de la diversité*.

¹ « La Charte de la Diversité Lëtzebuerg est un texte d'engagement national proposé à la signature de toute organisation au Luxembourg souhaitant s'engager à agir en faveur de la promotion et de la gestion de la diversité par des actions concrètes allant au-delà des obligations légales »
Source: <https://www.chartediversite.lu/fr/pages/quest-ce-que-la-Diversite>

8

L'article 11

Rôle d'employeur

La commune considère l'égalité des femmes et des hommes de manière intégrale dans sa politique du personnel.

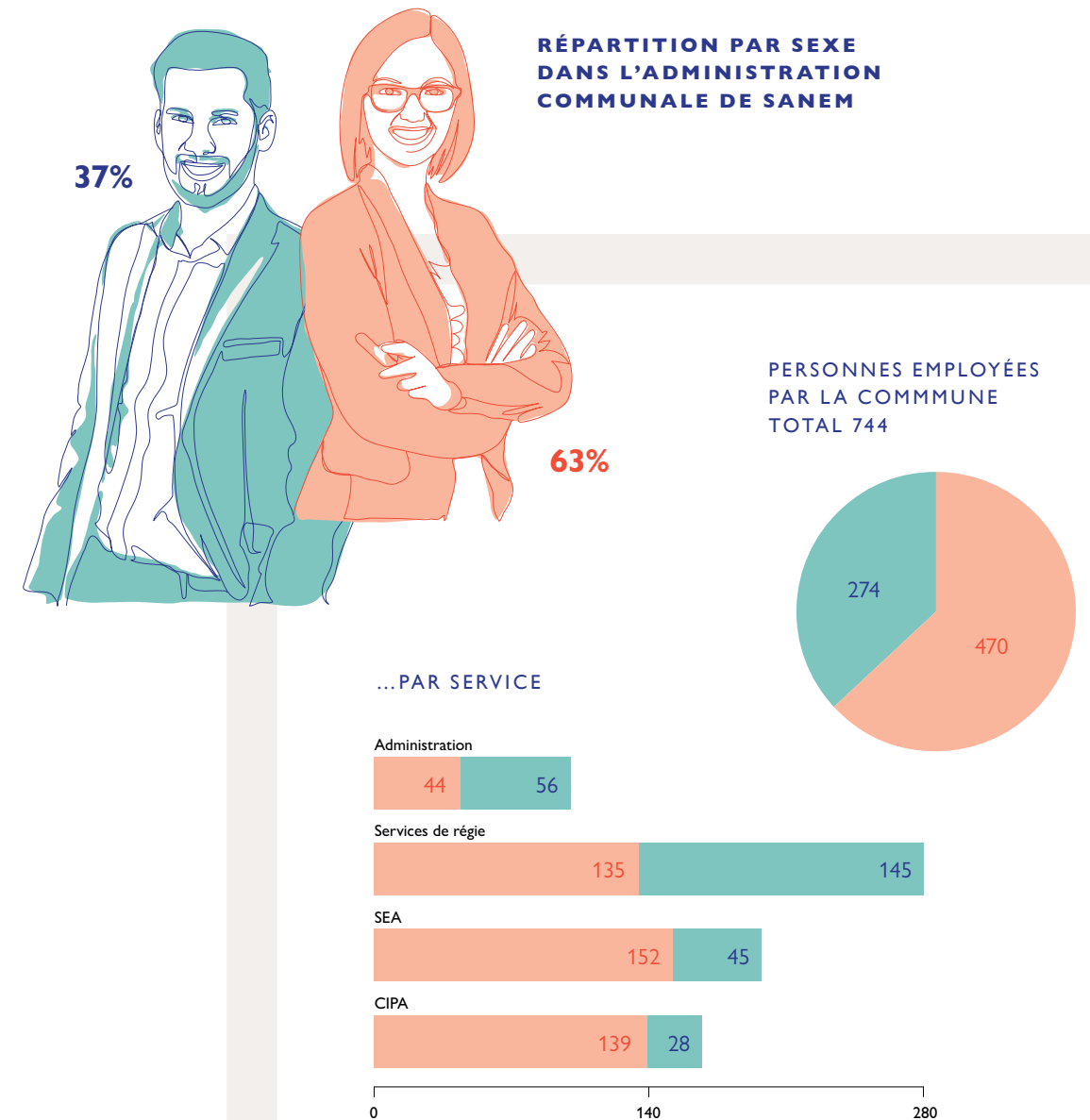
OBJECTIFS

- Définir les mesures à prendre pour promouvoir l'égalité professionnelle entre femmes et hommes au sein de l'administration communale.
- Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes lors du recrutement.
- Inclure les personnes à besoins spécifiques dans les équipes.
- Soutenir le personnel communal dans la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

MESURES

- Actualiser l'analyse de la structure du personnel selon le genre de l'administration communale par le Service des Ressources humaines, le Service à l'Égalité des chances et Diversité et la Délégation du personnel.
- Veiller au principe de la parité du genre lors de la phase de recrutement, de l'invitation à un entretien et de l'embauche.

- Veiller à l'inclusion des personnes à besoins spécifiques dans les équipes.
- Offrir différents modèles de travail et de congé : congé sans solde, travail à mi-temps ou temps partiel, congé parental.
- Offrir la possibilité aux employé.e.s de retourner d'un travail à mi-temps ou temps partiel à une tâche de 100 %.
- Mettre en place l'horaire mobile qui sera adapté aux conditions changeantes en collaboration avec la délégation du personnel pour soutenir le personnel communal dans la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.
- Établir le projet pilote *télétravail* afin de permettre au personnel communal une meilleure balance entre vie familiale et professionnelle.
- Offrir des formations dans les matières de l'égalité des chances et de la diversité au personnel de la commune.
- Renforcer l'engagement de la Commune de Sanem contre le mobbing en ayant le Service à l'Égalité des chances et Diversité, ainsi que la délégation du personnel comme points de contact.
- Mettre à disposition un budget pour la promotion du bien-être au travail.
- Promouvoir la réinsertion professionnelle.

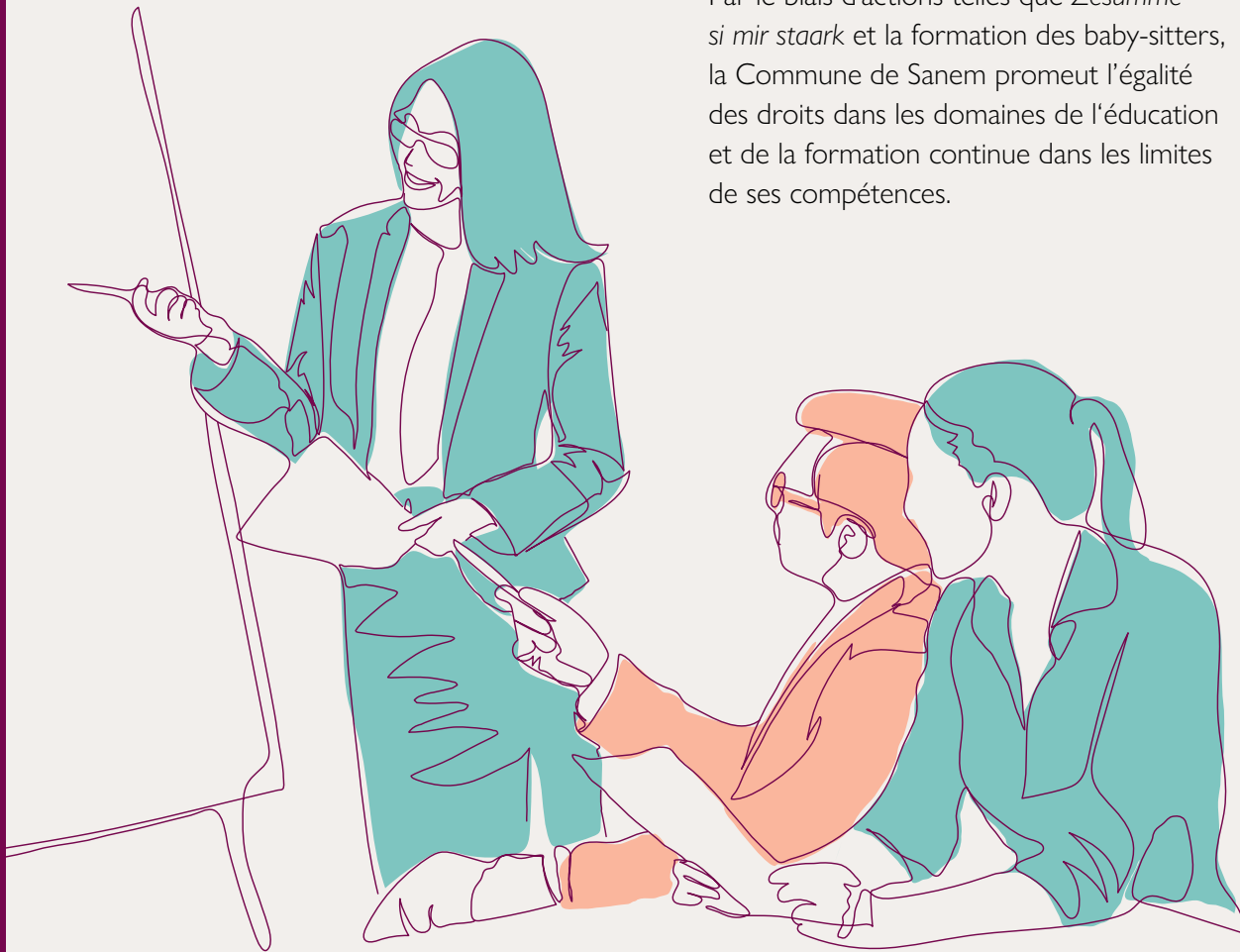


9

L'article 13

L'éducation et la formation continue

Par le biais d'actions telles que *Zesumme si mir staark* et la formation des baby-sitters, la Commune de Sanem promeut l'égalité des droits dans les domaines de l'éducation et de la formation continue dans les limites de ses compétences.



OBJECTIFS

- Atteindre une prévention générale ainsi qu'une sensibilisation globale à l'égalité des chances et diversité en travaillant sur des projets avec les élèves de l'enseignement fondamental.
- Opter pour une pédagogie inclusive afin de garantir la participation de tous et toutes les élèves.
- Atteindre une prévention générale ainsi qu'une sensibilisation globale à l'égalité des chances et diversité par des offres de formation adaptées aux enseignant-e-s.
- Promouvoir l'égalité en réalisant chaque année une formation pour les baby-sitters féminins et masculins: *Babysitter-Intensiv-Formatioun* en collaboration avec les différents partenaires du Service à l'Égalité des chances et Diversité.
- Promouvoir l'égalité et la santé par des offres de formation globales / activités avec les parents en coopération avec l'École des Parents Janusz Korczak.
- Sensibiliser à l'égalité des femmes et des hommes par l'organisation annuelle de la *Journée mondiale de la femme* et de la *Journée mondiale de l'homme*.
- Offrir des consultations et des formations aux personnes qui veulent réintégrer le marché du travail (après une interruption de carrière professionnelle pour raisons familiales, pour raisons de chômage et/ou de divorce).
- Introduire une pédagogie sensible au genre dans les Maisons Relais.
- Contrer les stéréotypes au niveau des métiers et professions en promouvant des choix professionnels non traditionnels auprès des filles et des garçons.

MESURES

- Offrir le projet scolaire *Zesumme si mir staark* contenant différentes activités chaque année qui promeuvent l'égalité des chances et la diversité. Le but est d'élargir l'horizon des enfants et de briser les stéréotypes.
- Accompagner selon une approche inclusive les élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques à l'école par des instituteurs spécialisés I-EBS.
- Offrir des formations pour enseignant-e-s de l'enseignement précoce et fondamental.
- Offrir des formations pour éducatrices et éducateurs de nos maisons relais comme par exemple *Éischt Hëllef fir psychesch Gesondheet, Die Rolle des Erziehers, Spielgestaltung (4-12 Joer), Éischt Hëllefscours*, etc.
- Offrir des formations pour le personnel de la Commune de Sanem, telles que *Design4All* et *La communication dans le cadre de la diversité*.
- Organiser la *Babysitter-Intensiv-Formatioun* en coopération avec les partenaires du Service à l'Égalité des chances et Diversité.
- Organiser des activités avec l'École des Parents Janusz Korczak (Convention).
- Organiser des formations et des soirées d'informations pour concilier la famille et son métier, et soirée d'information sur la paternité et la maternité active avec l'*Initiativ Liewensufank* par exemple.
- Mettre en œuvre différentes actions et/ou communications de sensibilisations dans le cadre des journées internationales des femmes et des hommes.

10

L'article 14

La santé

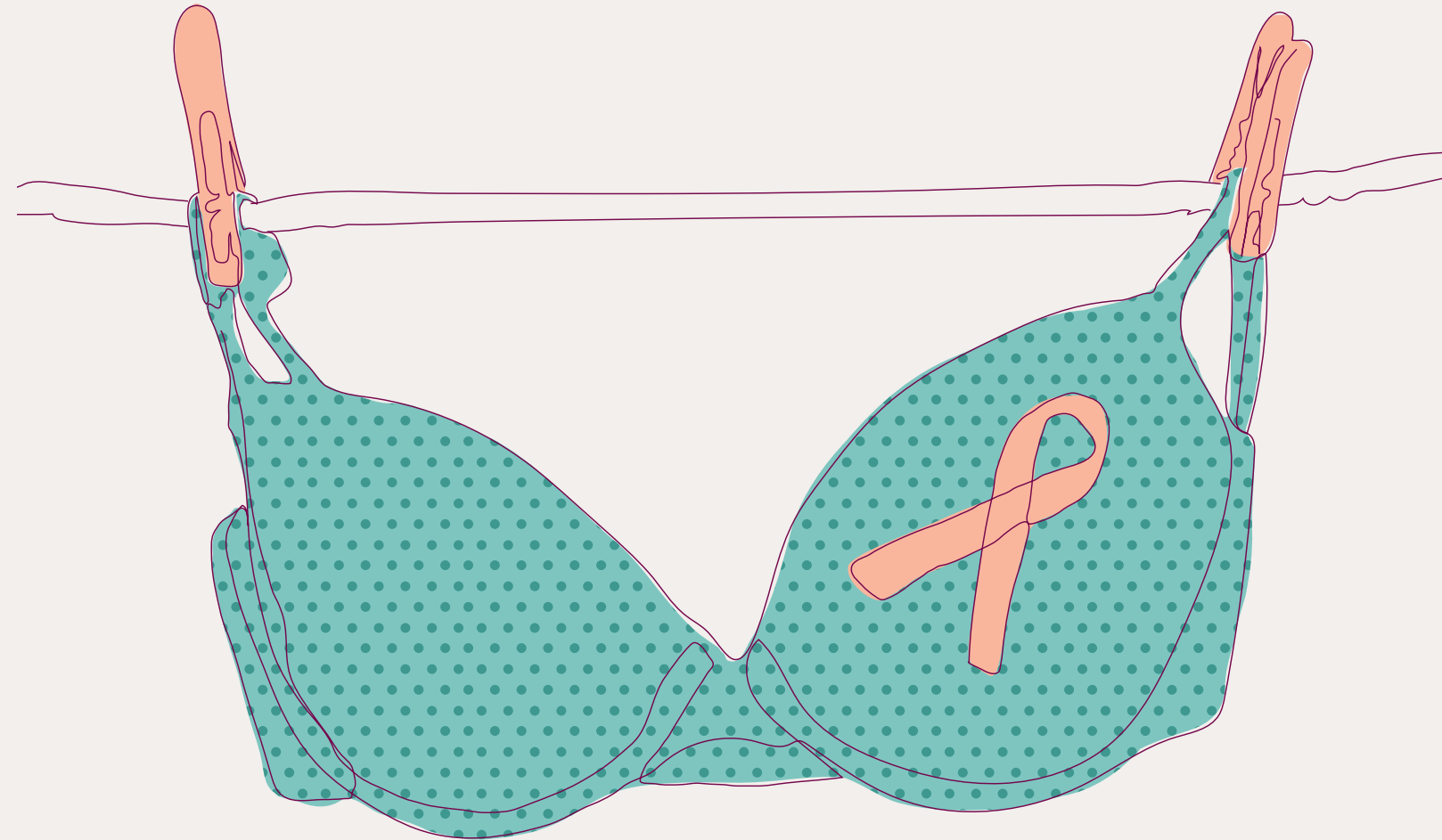
La Commune de Sanem s'engage en faveur de la promotion de modes de vie sains de ses citoyen-ne-s. En participant à la *Semaine de la Santé Mentale*, organisée par la *Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale*, soutenue par le Ministère de la Santé, l'aspect de la santé mentale s'ajoute au domaine de la santé physique.

OBJECTIFS

- Promouvoir la santé et l'hygiène mentale et physique.
- Sensibiliser et informer davantage au sujet des différentes maladies dont peuvent souffrir les femmes et les hommes.

MESURES

- Participer à la *Semaine de la Santé Mentale* en réalisant différentes actions (communications et/ou événements).
- Organiser une action au sujet de la maladie du lipoedème, dont souffrent principalement les femmes pour la Journée mondiale du lipoedème.
- Organiser différentes activités et/ou communications de sensibilisation de différentes maladies affectant principalement les femmes tels que le cancer des ovaires, le cancer du sein, etc.
- Organiser différentes activités et/ou communications de sensibilisation de différentes maladies affectant principalement les hommes, tels que le cancer de la prostate, le cancer des testicules, etc.
- Organiser différentes activités et/ou communications de sensibilisation dans le cadre de Journées internationales / mondiales de différentes maladies mentales et physiques touchant la population.
- Sensibiliser à la thématique de l'hygiène corporelle et dentaire dans les écoles / le *Service d'Éducation et d'Accueil (SEA)*.



11

L'article 16

La garde des enfants

La Commune de Sanem met en place des structures d'accueil pour enfants afin de permettre aux parents de concilier leur vie professionnelle, publique et privée. De plus, le *Service d'Éducation et d'Accueil* (SEA) s'engage à offrir un service de qualité complet de garde d'enfants inclusif veillant à l'égalité entre les sexes.

OBJECTIFS

- Développer l'offre du *Service d'Éducation et d'Accueil* (SEA).
- Opter pour une pédagogie inclusive afin de garantir la participation de tous et toutes les élèves au SEA et lors des *Vakanzenaktivitéiten*.
- Veiller à l'application des quatre principes éducatifs généraux: individualisation et différenciation, diversité, inclusion et multilinguisme.
- Prendre des mesures d'intégration.
- Offrir une panoplie d'activités psychomotrices, culturelles et de développement personnel.
- Avoir des structures répondant aux besoins des enfants.
- Offrir un encadrement de qualité aux enfants.
- Veiller à l'égalité entre les sexes.
- Encourager une alimentation saine.

MESURES

- Augmenter le nombre de places en construisant/ créant de nouvelles structures d'accueil.
- Adapter l'éducation non formelle aux capacités et intérêts des enfants.
- Considérer la diversité des enfants provenant de différentes situations spécifiques et diverses en vue de respecter chaque individu.
- S'occuper davantage des enfants ayant des besoins spécifiques afin de les faire participer le plus pleinement à la vie du groupe tout en cherchant à développer leurs potentialités (équipe *Inclusion* du SEA).
- Avoir des échanges réguliers entre l'équipe *Inclusion* et les professionnels externes tels que *PAMO* (Projet d'action en milieu ouvert), *La Main Tendue* asbl *Angela*, *Asbl Alive Plus*, *Service F.A.M.I.L.*, le service *RASE* (Relais d'Accompagnement Socio-Educatif), etc.
- Intégrer les enfants de réfugié-e-s dans le SEA.
- Appliquer le principe du multilinguisme et multiculturalisme, afin d'apprendre aux enfants ainsi qu'au personnel des structures les principes du respect et de l'indulgence.
- Mettre l'accent sur la langue luxembourgeoise, afin de favoriser l'intégration et de permettre aux enfants de vivre une vie en commun égalitaire entre luxembourgeois-es et étranger-ère-s.
- Offrir un *Sportsprojet*, auquel participent plus de 150 enfants par semaine ayant pour but d'enthousiasmer les enfants pour le sport.
- Avoir différentes structures, telles qu'une grande salle psychomotrice, un *Airtramp*, une salle pour escalader et une piscine par exemple.
- Offrir des activités pour éveiller un sens d'esthétique, de créativité et d'art.
- Offrir un *Theaterprojet* pour encourager les jeunes à se produire devant leurs copains et gagner en confiance en soi.
- Créer une *Bëschrèche* pour les enfants.
- Établir une relation positive avec les parents par le biais de dialogues et d'échanges d'informations.
- Veiller à avoir un équilibre entre les jouets, les médias, etc. pour les filles et les garçons.
- Organiser des ateliers de cuisine avec les enfants pour les inciter à acquérir une habitude saine d'alimentation.

12

L'article 18

L'inclusion sociale

La commune s'engage pour l'inclusion sociale des personnes socialement marginalisées et reconnaît que les besoins des citoyen-ne-s peuvent différer.

OBJECTIFS

- Sensibiliser aux thématiques des communautés LGBTIQ+.
- Soutenir les familles monoparentales.
- Promouvoir l'inclusion des migrant-e-s et réfugié-e-s.
- Favoriser la réinsertion professionnelle.

MESURES

- Participer à la *Luxembourg Pride Week* organisée par *Rosa Lëtzebuerg*.
- Montrer notre engagement pour la visibilité des communautés LGBTIQ+ en illuminant notre bâtiment communal en couleurs de l'arc-en-ciel.
- Organiser une conférence d'information pour des couples homosexuels qui songent à adopter un enfant.
- Lancer une campagne de sensibilisation pour les jeunes qui n'ont pas encore eu leur *coming out* auprès de leurs parents en collaboration avec *Rosa Lëtzebuerg* ou *Cigale*.
- Organiser des activités tels que l'événement annuel *Colorissimo* par la Commission consultative de l'Intégration.
- Organiser une soirée d'information au sujet du divorce, respectivement de séparation.
- Organiser une soirée d'information au sujet de la réinsertion professionnelle.

13

L'article 22

La violence sexuée

Chaque année, le bâtiment communal est illuminé en orange pour l'*Orange Week* pour signaler sa lutte contre la violence faite contre les femmes et les filles. En effet, la Commune de Sanem s'engage en général activement dans la lutte contre la violence sexuée.

OBJECTIFS

- Informer les citoyen-ne-s sur les secours disponibles dans la commune.
- Promouvoir des campagnes de sensibilisation contre la violence sexuée.

MESURES

- Participer à l'*Orange Week* organisée par le *Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL)* en collaboration avec *Zonta International*, soutenu par le Ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Visualiser notre engagement contre la violence sexuée en illuminant notre bâtiment communal en orange.
- Organiser une conférence à un sujet spécifique lié à la violence contre les femmes, les filles, les hommes et les garçons de tout âge.
- Lancer une campagne de sensibilisation contre la violence sexuelle.
- Organiser des actions contre la violence au niveau psychologique et contre le harcèlement mental.



